

Procès-verbal
Comité de Direction Ligue Féminine de Handball
Mardi 17 novembre 2015 par conférence téléphonique

Membres :

Présidente de la LFH : Nodjialem MYARO

Représentants FFHB : Éric BARADAT, *responsable du PES Féminin* (titulaire du pouvoir de Philippe BANA) ; Alain PORTES, *sélectionneur France A* ;

Représentants des clubs : Jean-Marie SIFRE, *Issy-Paris Hand* ; Bertrand ROUX, *Nîmes*, Thierry WEIZMAN, *Metz HB* ; Guillaume OLTRA, *Fleury* ;

Représentant des entraîneurs : Christophe MARECHAL ;

Représentant des joueuses : Maria BALS ;

Représentant des médecins : Gérard JUIN

Invités présents :

UPCD1F : Olivier GEBELIN, *secrétaire* ;

Représentants FFHB : Alain KOUBI, *trésorier général* ; Véronique PECQUEUX-ROLLAND, *conseillère de la présidente LFH* ;

Salariées FFHB/LFH : Aurélie REMY et Cécile MANTEL

Membres excusés :

Michel GROUPI, *personne qualifiée en contrôle de gestion* ; Philippe BANA, *DTN* ; Serge BONNAMOUR, *représentant des clubs D2F sous statut VAP* ;

Invités excusés :

Philippe CARRARA, *entraîneur adjoint France A* ; Morad BOUNOUARA, *représentant des arbitres G1* ;

La réunion est ouverte à 19h par conférence téléphonique.

I/ Approbation du PV du comité de direction du 8 juin 2015

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

II/ Perspectives LFH pour la prochaine olympiade

Nodjialem MYARO introduit le sujet en donnant les dernières informations sur la situation du club UBBMB :

- Par l'intermédiaire de son président Bernard COLY, le club a déclaré forfait général auprès de la COC nationale pour le championnat LFH et la coupe de France,
- Les derniers éléments financiers transmis à la CNCG ont démontré que les documents produits à l'intersaison 2015 et ayant conduit le conciliateur du CNOSF à proposer la réintégration de l'équipe 1^{ère} en LFH ne reflétaient pas la réalité de la situation comptable et financière du club au 30/06/2015, ce qui a conduit la commission contentieuse de la CNCG à prononcer la rétrogradation du club pour la fin de saison 2015-16,
- Des représentants de la FFHB ont organisé une réunion à la Ligue d'Aquitaine le 4 novembre en présence de tous les élus locaux, des représentants du groupement sportif et du commissaire aux comptes, afin d'envisager les issues possible,
- Une procédure de déclaration de cessation des paiements a été engagée par la SAS auprès du tribunal de commerce de Bordeaux,

- La FFHB travaille désormais aux côtés de la ligue d'Aquitaine et du comité de Gironde pour évaluer les perspectives afin de sauver le niveau de jeu amateur N1F et permettre aux jeunes joueuses du centre de formation de poursuivre leur saison dans les meilleures conditions possible.

Au-delà de cette situation particulière, Nodjialem MYARO confirme la ligne directrice de la FFHB, de la LFH et de ses clubs quant à l'objectif du passage à 12 équipes pour la saison prochaine. L'accompagnement de la fédération auprès des trois clubs VAP de D2F (Brest, Chambray et Celles sur Belle) se poursuit afin que ces trois clubs préparent leur dossier d'accession le plus solidement possible. En tout état de cause, il n'y aura pas de dérogation au cahier des charges ni à la réglementation en vigueur concernant l'accession en LFH à l'intersaison 2016.

Guillaume OLTRA, en sa qualité de président de l'UPCD1F, exprime les préoccupations des présidents de clubs concernant notamment le fonctionnement de la LFH, l'environnement économique des clubs, le niveau du cahier des charges au regard des enjeux d'une division pérenne à 12 équipes, l'équilibre du calendrier sportif, le plan de communication. Ils souhaitent qu'une réflexion soit menée à moyen terme afin d'évaluer les perspectives d'avenir de la LFH et de ses clubs.

Des propositions sont en cours au niveau de l'UPCD1F et seront transmises à Nodjialem MYARO. Celle-ci propose qu'à réception, un groupe de travail soit mis en place avec différents acteurs afin de construire une réflexion partagée.

III/ Projet de calendrier 2016-17

Éric BARADAT présente les échanges tenus au sein du groupe de travail calendrier/compétition sur le calendrier 2016-17, dont les travaux ont enfin pu aboutir suite à la diffusion par l'EHF du schéma de compétition définitif de la nouvelle coupe EHF issue de la fusion des coupes EHF (C3) et coupe des coupes (C2).

Comme déjà annoncé, la France disposera désormais de 4 qualifiés directs : 1 en Ligue des champions, 3 en EHF et 0 en Challenge cup.

Sur proposition du groupe calendrier/compétition, le Comité de direction adopte donc le calendrier 2016-17 (12 équipes) avec :

- Phase régulière à 22 matchs, puis playoffs à 8 équipes et playdowns à 4, pour un total de 6 matchs,
- Entrée différenciée des équipes en coupe de France, permettant aux équipes européennes d'entrer un tour après les non-européennes,
- Suppression de la coupe de la Ligue,
- Reprise de la saison le week-end du 10-11 septembre,
- Allègement du mois de janvier 2017 compte tenu de l'organisation du Mondial masculin,
- Fin des playoffs et playdowns le week-end du 3-4 juin 2017.

Par ailleurs, suite au forfait de l'UBBMB en championnat LFH, des échanges ont eu lieu entre les entraîneurs professionnels et les présidents de clubs. Après en avoir débattu, ceux-ci ont décidé majoritairement de ne pas solliciter la modification de la formule de compétition pour la fin de saison 2015-16, qui voit donc maintenus les playdowns avec les équipes classés 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème}.

En revanche, le barrage devant opposer le 3^{ème} meilleur club VAP de D2F au dernier des playdowns est supprimé et le 3^{ème} meilleur VAP du championnat D2F sera qualifié directement pour la LFH. Comme les deux autres clubs VAP, s'il confirme son souhait d'évoluer en LFH, il devra respecter le cahier des charges de participation à la division.

II/ Budget (suivi 2015 et prévisionnel 2016)

Bertrand ROUX commente le suivi du budget 2015 et la proposition de budget 2016 en vue de sa présentation à l'assemblée générale de la LFH du 29 novembre.

Alain KOUBI explique le choix du conseil d'administration de la FFHB de proposer une augmentation des droits d'engagement au vote de l'assemblée fédérale d'avril 2016 pour toutes les compétitions nationales, y compris la LFH (passage à 12K€ par club).

A Bertrand ROUX qui s'étonne de l'apparition des frais généraux et bâtiments (28K€), Alain KOUBI répond qu'ils auraient dû être indiqués depuis la création de la LFH à titre d'information, puisque mentionnés hors budget de fonctionnement au même titre que la masse salariale proratisée.

La proposition de budget 2016 sera présentée à l'assemblée générale du 29 novembre.

IV/ Marketing (notamment consultation partenariat ballons)

Aurélie REMY rappelle que le contrat de deux saisons sportives avec Select, fournisseur officiel des ballons de la LFH et de ses clubs, arrive à échéance au 30 juin 2016. Après échange avec le groupe de travail communication/marketing, il est proposé au Comité de direction de lancer la procédure de consultation pour la fourniture des ballons en vue des trois prochaines saisons, en y intégrant les clubs VAP de D2F.

Le Comité de direction confirme son accord pour la procédure et le calendrier proposés.

V/ Communication/médias/TV

Aurélie REMY dresse un rapide point des diffusions TV intervenues depuis le début de saison et de celles à venir :

4 matchs de championnat ont été diffusés à ce jour, ainsi que 4 matchs de Ligue des champions :

- 06/09/2015 – Fleury vs Metz (beIN, championnat)
- 12/09/2015 – Nîmes vs Issy Paris (beIN, championnat)
- 19/09/2015 – Toulon St-Cyr vs Metz (beIN, championnat)
- 26/09/2015 – Metz vs Issy Paris (beIN, championnat)
- 18/10/2015- Thüringer HC vs Fleury (beIN, Ligue des Champions)
- 25/10/2015 – Fleury vs FTC-Rail Cargo Hungaria (beIN, Ligue des Champions)
- 01/11/2015 – HC Podravka Vegeta vs Fleury (beIN, Ligue des Champions)
- 8/11/2015 – Fleury vs HC Podravka Vegeta (beIN, Ligue des Champions)

Les futures retransmissions en championnat interviendront en février prochain (pour éviter de cumuler les matchs avec l'Euro de handball masculin). BeIN SPORTS semble satisfait de la production des premiers matchs de la saison et de l'accueil réservé aux équipes de production lors de leurs venues dans les clubs.

Un bilan post diffusions est adressé à chaque club par Aurélie REMY après les retransmissions auxquelles elle assiste. A cet égard, BeIN souhaite qu'un effort particulier soit effectué pour le remplissage de la salle, a minima en tribune face caméra.

VI/ Questions diverses

- Les points relatifs au label clubs et à l'Euro 2018 sont reportés à une prochaine réunion. Précisément, Sylvie PASCAL-LAGARRIGUE et l'équipe de Kénéo en charge de l'Euro féminin seront conviées à l'assemblée du 29 novembre pour une présentation du projet à date.

- Protocole médical pour les suspicions de commotion cérébrale

Gérard JUIN présente les propositions du groupe de travail médical visant à introduire réglementairement des dispositions de prévention des commotions cérébrales et de gestion des traumatologies du visage pendant les matchs.

Précisément, il est proposé que les médecins référents des clubs de LFH soient formés en début de saison sur la conduite à tenir en cas de suspicion de commotion cérébrale (dans 70% des cas, celles-ci surviennent sans perte de connaissance). Ensuite, en cas de traumatisme facial d'une joueuse pendant match, un examen médical spécifique devra être réalisé afin d'évaluer le risque de commotion cérébrale. Seul le médecin référent de la rencontre sera habilité à décider si la joueuse concernée est ou non autorisée à reprendre la rencontre, sa décision s'imposant à tous les acteurs du match.

Enfin, dans l'hypothèse où une joueuse aurait un dossier médical spécifique, celle-ci devra obligatoirement le présenter au médecin référent avant le début de toute rencontre officielle.

- L'assemblée générale se tiendra le dimanche 29 novembre au siège de la FFHB. L'ordre du jour reprendra l'ensemble des points du Comité de direction.

La réunion est clôturée à 21h15.



Nodjialem MYARO
Présidente de la LFH